



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0746 du 02/09/2019

Délégation de signature du 2 septembre 2019

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NORD

Direction de contrôle fiscal Nord

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal – direction.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-19-0669 du 01/07/2019

Sophie PAYART de FITZ-JAMES, administratrice générale des finances publiques, chargée de la direction de contrôle fiscal Nord ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Bruno PRUVOST, administrateur des finances publiques, à M. Alain BÉTOURNE, administrateur des finances publiques adjoint, à Mme Hélène MARCHAND, administratrice des finances publiques adjoint, à Mme Laurence BLUETTE, administratrice des finances publiques adjoint, à M. Alain BEILLAS, administrateur des finances publiques adjoint, à M. Xavier POLLET, administrateur des finances publiques adjoint, à Mme Valérie ALAIS, administratrice des finances publiques adjoint, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Jean Marie PECRO inspecteur divisionnaire des finances publiques, M. Thierry BOEKTAELS, inspecteur des finances publiques, à M. Rachid KHACHACH, inspecteur des finances publiques, à Mme Martine PATTOU, inspectrice des finances publiques, à M. Olivier REMY, inspecteur des finances publiques, Mme Dominique MOYNAC, inspectrice des finances publiques, Mme Angélique LEROY, inspectrice des finances publiques, à Mme Sylvie TRAPPES, inspectrice des finances publiques et à Mme Marie Christine COADER, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES,

SOPHIE PAYART DE FITZ-JAMES